** **

**CONVENTION ACCUEIL GROUPES**

🡪L’appellation groupe fait référence aux associations, écoles, CLSH, associations, structure médicosociale …

**Entre :**

La Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois, gestionnaire de la base de Loisirs, 5 rue de la Gare à Colombey-les-Belles (54170), représentée par Monsieur Philippe PARMENTIER, son Président, autorisé par délibérations du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 et en application des tarifs validés par le Bureau communautaire du jeudi 13 avril 2023 :

**Et**

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

Ville de la structure :

Numéro de téléphone de la structure :

Contact et Adresse mail du service comptabilité :

Numéro de téléphone du service comptabilité :

Nom de l’encadrant :

Fonction de l’encadrant :

Numéro de téléphone portable de l’encadrant :

SIRET::

Référence du bon de commande fourni par la structure : …….

 **Il a été convenu ce qui suit :**

Date de la visite :

Entrée simple sur la Base de Loisirs Intercommunale :

 ….. entrées groupe X 2€ =

….. entrées accompagnant X 2€ =

….. enfants de moins de 1m15 = gratuit

**MONTANT TOTAL  = …….. EUROS**

**Paiement différé (barré la mention inutile) : OUI – NON**

**Si non (barré les mentions inutiles) : Espèces – CB – Chèque**

**Encadrement du groupe :**

Le personnel d’encadrement de la structure assurera la responsabilité et la surveillance de son groupe et veillera au respect des consignes de sécurité propres à la Base de Loisirs. La Communauté de communes décline toute responsabilité quelle qu’elle soit.

**Modalités de règlement :**

Après signature des deux parties, la présente convention sera transmise au Trésor Public de Colombey-les-Belles qui vous fera parvenir un titre exécutoire de paiement.

Fait en trois exemplaires à Colombey, le

|  |  |
| --- | --- |
| Pour la Communauté de Communes,Le Président, Philippe PARMENTIER |  Pour, |